

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**Procès-Verbal du conseil municipal du 10 Avril 2024**

<b>Date de convocation</b> 28/03/2024	<b>Date d'affichage</b> 15/04/2024	<b>Nombre de conseillers</b>
		En exercice : 19
		Présents : 14
		Votants : 17

*L'an deux mil dix vingt quatre*

*Le 10 avril à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy (arrivé à la délibération n°8), LANDAIS Fabienne, GORON Rémy (arrivé délibération n°2), ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : JOUAUX Laëtitia, JALLU Yann, BRIAND Henri,

**ABSENTS** : LAUNAY Chantal

**POUVOIR** : JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX, LE GONIDEC Guy donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL, GORON Rémy donne pouvoir à BRIAND Henri (à partir de la délibération n°2),

**Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.**

**N°01-04-2024 Affectation de résultat du Budget Assainissement 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif du budget assainissement 2023 de la commune présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement de 2023 : 89 201,96€
- excédent d'investissement de 2023 : 46 756,83€

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif 2023, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, monsieur le Maire propose :

- De reprendre l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2023 pour la somme de 89 201,96€, en recettes de fonctionnement au budget assainissement 2024 de la commune, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté (Excédent) »
- De reprendre la totalité de l'excédent d'investissement du compte administratif 2023, soit la somme de 46 756,83€ en recettes d'investissement au budget assainissement 2024 de la commune, à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté (excédent) ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Inscrit** au budget primitif assainissement 2024 les crédits suivants :

	<b>Imputation</b>	<b>Montant</b>
Recettes de fonctionnement	Compte 002 <i>Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)</i>	89 201,96€
Recettes d'investissement	Compte 001 <i>Résultat d'investissement reporté (excédent)</i>	46 756,83€ <i>(montant de l'excédent d'investissement 2023)</i>

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N° 02-04-2023 – Vote du Budget Primitif Assainissement de l'année 2024**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif assainissement de l'année 2024.

Montant section de fonctionnement : 155 020.96 €

Montant section d'investissement : 205 729.93 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

**Vote** le budget primitif assainissement de l'année 2024, tel que proposé par monsieur le Maire, au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement,
- du chapitre pour la section d'investissement, sans opérations

**Précise** qu'il se présente qu'il suit ainsi :

**Section de fonctionnement**

Dépense			Recettes		
Chapitre		155 020.96	Chapitre		155 020.96
011	Charges à caractère général	8 040.00	70	Produits des services	54 000.00
66	Charges financières	12 707,86	74	Subvention collectivité	0.00
042	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	34 898,69	042	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial) amortissement de subventions perçues	11 819.00
023	Virement à la section d'investissement	99 374,41	002	Excédent de fonctionnement reporté	89 201,96
002	Déficit de fonctionnement reporté				

**Section d'investissement**

Dépense			Recettes		
Chapitre		205 729,93	Chapitre		205 729,93
16	Remboursement des emprunts	24 742,20	13	Subvention d'équipements	15 000.00
20	Immobilisation incorporelles	15 000.00	27	Autres immobilisations financières	700.00
23	Immobilisation en cours	145 168,73	040	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	34 898,69
041	Opération patrimoniale	9 000.00	041	Opération patrimoniale	9 000.00
040	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	11 819.00	021	Virement de la section de fonctionnement	99 374,41
001	Solde d'exécution de la SI reporté	0.00	001	Excédent d'investissement capitalisé	46 756,83

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire  
**N° 03-04-2023 – Affectation de résultat du budget Espace Tuffin 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif du budget Espace Tuffin 2023 de la commune présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement de 2023 : 44 503,29€
- Excédent d'investissement de 2023 : 49 347,20€

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif 2023, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, monsieur le Maire propose :

- De reprendre l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2023 pour la somme de 44 503,29€ en recettes de fonctionnement au budget Espace Tuffin 2024, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté (Excédent) »
- De reprendre la totalité de l'excédent d'investissement du compte administratif 2023, soit la somme de 49 347,20€ en recettes d'investissement au budget Espace Tuffin 2024, à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté (excédent) ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Inscrit** au budget primitif Espace Tuffin 2024 les crédits suivants :

	<b>Imputation</b>	<b>Montant</b>
Recettes de fonctionnement	Compte 002 <i>Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)</i>	44 503,29€
Recettes d'investissement	Compte 001 <i>Résultat d'investissement reporté (excédent)</i>	49 347,20€ ( <i>montant de l'excédent d'investissement 2022</i> )

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N° 04-04-2023 – Vote du Budget Primitif Espace Tuffin de l'année 2024**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif Espace Tuffin de l'année 2024.

Montant section de fonctionnement : 55 535.41 €

Montant section d'investissement : 49 347.20 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

**Vote** le budget primitif Espace Tuffin de l'année 2024, tel que proposé par monsieur le Maire, au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement,
- du chapitre pour la section d'investissement, sans opérations

**Précise** qu'il se présente qu'il suit ainsi :

## BUDGET Espace Tuffin 2024

### Section de fonctionnement

Dépenses	55 535,41	Chapitre	55 535,41
Charges à caractère général	53 249,26		
Autres charges de gestion courante	4.00	75	Autres produits de charges courantes 11 032,12
Charges financières	2 232,15		
Provision créances douteuses	50.00	002	Excédent de fonctionnement reporté 44 503,29

### Section d'investissement

Dépenses	49 347,20	Chapitre	49 347,20
Remboursement des emprunts	9 200.00		
Immobilisation en cours	40 147,20	001	Excédent d'investissement capitalisé 49 347,20

**Autorise** monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement 7.5%

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **N° 05-04-2023 – Vote du Budget Primitif Le Grand Verger de l'année 2024**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif Le Grand Verger de l'année 2024.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (1 abstention)

**Vote** le budget primitif Le Grand Verger de l'année 2024, tel que proposé par monsieur le Maire, au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement,
- du chapitre pour la section d'investissement, sans opérations

**Précise** qu'il se présente qu'il suit ainsi :

Dépenses		Section de fonctionnement		Recettes	
	486 977.20	Chapitre		562 781.40	
Charges à caractère général	400 000				
Autres charges de gestion	4.00				
Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)	86 973.20	042	Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial) amortissement de subventions perçues	486 703.20	
		002	Excédent de fonctionnement reporté	76 078.20	

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
	573 676,40	Chapitre	573 676,40
		16	Emprunts et dettes assimilées
<i>Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)</i>	486 703,20	040	<i>Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)</i>
<i>Solde d'exécution de la SI reporté</i>	86 973,20		86 973,20

**Autorise** monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement 7.5%

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N° 06-04-2023 – Vote du Budget Primitif Zone Artisanale de l'année 2024**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif Zone Artisanale de l'année 2024.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

**Vote** le budget primitif Zone Artisanale de l'année 2024, tel que proposé par monsieur le Maire, au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement,
- du chapitre pour la section d'investissement, sans opérations

**Précise** qu'il se présente qu'il suit ainsi :

**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes		
Chapitre		61 710,48	Chapitre	61 710,48
011	Charges à caractère général	8 506		
65	Autres charges de gestion courante	4,00	75	Produits exceptionnels
				29 078,15
042	<i>Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)</i>	52 900,48	042	<i>Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial) amortissement de subventions perçues</i>
			002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>
				25 142,60

**Section d'investissement**

Dépenses		Recettes		
Chapitre		60 390,81	Chapitre	60 390,81
			16	Emprunts et dettes assimilées
040	<i>Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)</i>	7 490,33	040	<i>Opération d'ordre de transfert entre section (annulation stock initial)</i>
				52 900,48
001	<i>Solde d'exécution de la SI reporté</i>	52 900,48		

**Autorise** monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement 7.5%

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **N° 07-04-2023 – Affectation de résultat du budget principal 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif du budget principal 2023 de la commune présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement de 2023 : 353 536,34€
- Déficit d'investissement de 2023 : 16 235,10€

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif 2023, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, monsieur le Maire propose :

- De d'affecter l'excédent de fonctionnement dans sa totalité, soit la somme de 353 536,34€, en recettes d'investissement au budget primitif 2024, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,
- De reprendre la totalité du déficit d'investissement du compte administratif 2023, soit la somme de 16 235,10€, en dépenses d'investissement au budget primitif 2024 de la commune, à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté (Déficit) ». ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Inscrit** au budget primitif principal 2024 les crédits suivants :

	<b>Imputation</b>	<b>Montant</b>
Recettes d'investissement	Compte 1068 <i>(Excédent de fonctionnement capitalisé)</i>	353 536,34€ <i>(affectation du résultat de fonctionnement de 2022)</i>
Dépenses d'investissement	Compte 001 <i>Résultat d'investissement reporté (Déficit)</i>	16 235,10€ <i>(montant du déficit d'investissement 2022)</i>

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **N° 08-04-2023 – Vote du Budget Primitif Principal de l'année 2024**

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Vote** le budget primitif principal 2024 tel que proposé par le Maire au niveau du chapitre

- pour la section de fonctionnement
- pour la section d'investissement, sans opération

**Précise** qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

**Section de fonctionnement**

Dépenses	Budgétisé 2024	Recettes	Budgétisé 2024
	<b>1 703 426,00</b>	<b>Recettes</b>	<b>1 703 426,00</b>
Charges à caractère général	409 650,00	Atténuation de charges	3 000,00
Charges de personnel	595 500,00	Produits des services	100 502,00
Atténuation de produits	3 800,00	Impôts et taxes	181 276,00
Autres charges de gestion courante	300 214,78	Fiscalité locale	605 200,00
Charges financières	41 842,67	Dotations, subventions et participations	743 748,00
		Autres produits de gestion courante	69 700,00
Dotation aux amortissements	272,00		
<i>Opération d'ordre de transfert entre section</i>	73 309,86		
<i>Virement à la section d'investissement</i>	278 836,69		

**Section d'investissement**

Dépenses	1 644 331,41	Recettes	1 644 331,41
Emprunts et dettes assimilées	199 024,20	Dotations, fonds divers et réserves	18 000,00
Immobilisation incorporelles	27 258,00	Subventions d'investissement reçues	482 444,61
subventions d'équipement versées	105 641,53	Emprunts et dettes assimilées	346 400,00
Immobilisations corporelles	165 321,56	Excédent capitalisé	353 536,34
Immobilisation en cours	1 130 851,02	Produit de cession	91 803,91
<i>Solde d'exécution de la SI reporté</i>	<i>16 235,10</i>	<i>Opération patrimoniale</i>	<i>73 309,86</i>
		<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>278 836,69</i>

**Autorise** monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement 7.5%

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N° 09-04-2023 – Mandat spécial - Rencontres nationales des Petites Cités de Caractère**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application de l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un mandat spécial doit être conféré à un élu par délibération du conseil municipal.

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un ou plusieurs membre(s) du conseil municipal. Il ouvre droit au remboursement des frais exposés (séjours, transports...) par l'élu concerné dans les conditions fixées à l'article R.2123-22-1 du CGCT.

La prise en charge des frais des élus a été détaillée dans la délibération du 07 octobre 2020, n°04-08-2020, qui précise que :

- Les frais de transports sont remboursés sur présentation d'un justificatif
- Les frais de restauration et d'hébergement sont remboursés sur la base des tarifs fixés par arrêté ministériel

Monsieur le Maire expose au conseil son souhait de se rendre aux Rencontres Nationale des Petites Cités de Caractère du 30 juin au 2 juillet prochain, se déroulant en Aveyron, accompagné de Fabienne Landais, et Rémy Goron

Monsieur le Maire ainsi que Fabienne Landais indiquent qu'ils ne prendront pas part au vote, étant directement concernés par la présente délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Donne** mandat spécial à Fabienne Landais, Rémy Goron et M Pascal Hervé, respectivement Adjointe, conseiller municipal et Maire pour leur participation aux Rencontres Nationale des Petites Cités de Caractère se déroulant du 30 juin au 2 juillet prochain

**Autorise** la prise en charge des frais dans les conditions fixées par la délibération n°04-08-2020 :

- Les frais de transports sont remboursés sur présentation d'un justificatif
- Frais de restauration et d'hébergement dans les conditions fixées par arrêté ministériel :

	France métropolitaine		
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	79 €	120 €	140 €
Repas	20 €	20 €	20 €

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N° 10-04-2023 – Autorisation de signature – Avenant n°1 au marché de Maitrise d'Œuvre - Lotissement Le Grand Verger**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en septembre 2018 un contrat de maitrise d'œuvre a été conclu avec la société Tecam (située à Fougères) en vue d'assurer la mission de maitrise d'œuvre pour le projet du lotissement Le Grand Verger.

Il précise que cette mission a été mise en pause en décembre 2020, après l'obtention du permis d'aménager initial, suite à la possibilité de vente sous forme d'un macrolot de la partie sud du lotissement au profit d'une structure n'ayant finalement pas donné suite.

En conséquence, depuis décembre 2020 la société Tecam n'a pas facturé de prestation. Toutefois le travail s'est poursuivi avec la maitrise d'œuvre afin de faire correspondre le permis d'aménager aux nouvelles demandes de la commune avec le dépôt d'un nouveau dossier d'urbanisme. Aussi, le marché initial ne correspond plus aux éléments réellement entrepris depuis 3 ans et il convient donc de revoir les documents contractuels liés à la maitrise d'œuvre de l'opération considérée.

Monsieur le Maire expose qui suite à des discussions avec la trésorerie publique et l'entreprise il est proposé de clôturer le marché initial et de poursuivre la mission de maitrise d'œuvre sous la forme d'un



devis, le montant de ce dernier étant inférieur aux seuils des procédures empêchant des conclusions contractuelles de gré à gré.

L'avenant n°1 prévoit ainsi que le marché, d'une valeur initiale de 22 475€HT (dont 18 000€ pour la société Tecam), est clôturé au niveau de la mission PRO. La facturation jusqu'à cette phase représente un montant de 10 190€HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions) :

**Autorise** monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur le lotissement Le Grand Verger, avenant clôturant le marché

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**La Secrétaire de Séance**  
**Marie-Claude DURAND**



**Le Maire**  
**Pascal HERVÉ**



